



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE CESSION AVEC LA
SOCIETE EVA ALBARRAN ET L'ASSOCIATION
KOLEKTIF ALAMBIK POUR L'ORGANISATION
D'UN SPECTACLE LE 5 OCTOBRE 2019**

**DÉCISION N° AU-19-374
EN DATE DU 11 OCTOBRE 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6^{ème} Adjointe au Maire ;

CONSIDÉRANT la proposition de la société Eva Albarran, représentée par Madame Eva Albarran, dont le siège social est situé 13, rue de Béarn – 75 003 Paris – et la proposition de l'association Kolektif Alambik, représentée par Monsieur Alexandre Micas, dont le siège social est situé 3, rue Alfred de Musset – 91 120 Palaiseau – pour l'organisation du spectacle « Distillerie d'images », le samedi 5 octobre 2019, dont le prix de cession est fixé à 6 736,81 € (six mille sept-cent trente-six euros et quatre-vingt-un centimes) TTC ;

CONSIDÉRANT la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la « Nuit Blanche ».

D É C I D E

DE SIGNER avec la société Eva Albarran, représentée par Madame Eva Albarran, dont le siège social est situé 13, rue de Béarn – 75 003 Paris – et l'association Kolektif Alambik, représentée par Monsieur Alexandre Micas, dont le siège social est situé 3, rue Alfred de Musset – 91 120 Palaiseau – un contrat de cession pour l'organisation du spectacle « Distillerie d'images », le samedi 5 octobre 2019, dont le prix de cession est fixé à 6 736,81 € (six mille sept-cent trente-six euros et quatre-vingt-un centimes) TTC ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20191011-lmc1H6715H1-AR Date de réception en Préfecture : 11/10/2019 Date de Publication : 11/10/2019

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du
tourisme,

Signé

Odile SÉGURET

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20191011-lmc1H6715H1-AR
Date de réception en Préfecture : 11/10/2019
Date de Publication : 11/10/2019